



**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2021-07**

AVIS est donné que le conseil de ville de Val-d'Or, lors de sa séance extraordinaire tenue le lundi 29 mars 2021, a adopté le règlement 2021-07 amendant le règlement 2019-49 adoptant un programme de revitalisation de la partie du territoire de la Ville de Val-d'Or désignée comme étant son « centre-ville » dans le but d'en modifier diverses dispositions.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe de l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Val-d'Or, le 7 avril 2021.

**Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**